

Fonds de cohésion sociale

Rapport d'activité

exercice 2012



Sommaire

Le Crédit Professionnel Solidaire.....	06
Les ressources mobilisées pour la dotation des dispositifs de garantie.....	07
L'activité globale du FCS	09
Le bilan du FOGEFI	10
Activité du FGIF	11
Activité du FGAP	13
Activité du FGIE.....	14
La garantie des fonds « loi Galland »	18
Les autres modes d'intervention du FCS	23
Évolution des taux du sinistre	23
Impact sur l'emploi	25
Nacre	26
Le microcrédit personnel.....	32
Les organismes financiers.....	33
Les agréments	33
La distribution des prêts	34
Le profil des prêts	36
La mise en jeu de la garantie	37
Les réseaux accompagnants	37
Les partenariats	37
Mise en place des plateformes.....	37
Les travaux communs	38
Les expérimentations	39
Les propriétaires occupants très sociaux (POTS)	39
Les actions en faveur des jeunes	40
L'activité des organes de gouvernance.....	42
L'activité du comité d'orientation et du suivi de l'emploi des fonds	43
L'activité du comité d'agrément	43



Arrêté comptable au 31 décembre 2012.....	44
Dotation de l'État.....	45
Arrêté comptable.....	45
Revue analytique des comptes	45
ANNEXE I : BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 du FCS (fonds principal).....	49
ANNEXE II : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012 du FCS	50
ANNEXE III : BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 du fonds de garantie NACRE	51
ANNEXE IV : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012 du fonds de garantie NACRE	52



Le crédit professionnel
solidaire

6

Le soutien du fonds de cohésion sociale sur le champ du microcrédit professionnel et de l'économie sociale et solidaire

Le soutien du Fonds de cohésion sociale sur le segment du crédit professionnel solidaire se traduit par une mobilisation en faveur de cinq types de mécanismes :

- La dotation de fonds d'Etat préexistants regroupés au sein du FOGEFI
- Le soutien à l'activité de garantie des fonds territoriaux « loi Galland » de France Active
- Le développement de dispositifs de garantie en faveur de l'insertion et de la création d'emplois
- Le soutien des réseaux d'accompagnement de la création d'entreprise
- Le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (Nacre).

Les ressources mobilisées pour la dotation des dispositifs de garantie

En 2012, la dotation par le FCS des fonds de garantie gérés par France Active Garantie et celle consacrée à la garantie des prêts Nacre financés sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts se sont élevées à 24,18 M€ répartis comme suit :

Apports FCS : Crédit professionnel solidaire	2010 en K€	2011 en K€	2011 en K€
Fonds gérés par France Active Garantie			
Nationaux (FOGEFI)			
• Fonds de garantie pour l'Insertion par l'Économie : FGIE	7 000	5 720	7 859
• Fonds de garantie pour l'Initiative des Femmes : FGIF			
• Fonds de garantie pour les Ateliers Protégés : FGAP			
Régionaux			
• Fonds territoriaux « loi Galland »	3 621	3 854	3 780
• Fonds Régionaux d'Investissement Solidaire (FRIS) et prêts participatifs	220	170	
• Autres expérimentations	80	0	
Sous-total dotation de fonds	10 921	9 744	11 639
Financement de l'accompagnement	566	738	648
Garantie NACRE	14 000	13 500	11 900
TOTAL GÉNÉRAL crédit professionnel	25 369	23 982	24 187

Sur la ligne « fonds Galland classiques », l'apport du FCS est ainsi de 3,78 M€, témoignant d'un effet de levier toujours significatif sur les ressources locales, dont le montant 2012 est de 8,17 M€.

Ligne	Territoire	Apport des partenaires locaux (€)
Adises FG	Rhône Alpes	88 105
ADISES HAUTE SAVOIE FG	Rhône Alpes	25 903
Afile 77 FG	Ile-de-France	25 000
AIN FG	Rhône Alpes	42 401
Airdie FG	Provence Alpes Côte d'Azur	50 000
Alsace FG	ALSACE	50 000
ALSACE FG CAP DEV	ALSACE	5 000
Alsace FG FEDER	ALSACE	200 000
AQUITAINE FG FEDER TPE	Aquitaine	400 000
Aquitaine FG FRIS	Aquitaine	140 000
Aquitaine FG TPE	Aquitaine	218 334
Aquitaine FG ESS	Aquitaine	50 000
Auvergne FG	Auvergne	305 000
Bourgogne TPE FAG	Bourgogne	50 000
Bretagne FG	Bretagne	200 000
Bretagne FG FRIS	Bretagne	100 000
Bretagne FG FRIS SCOP	Bretagne	100 000
Centre FG TPE FAG	CENTRE	10 000
Corse FG	Corse	250 000
CORSE FG AGRI FEDER	Corse	600 000
CORSE FG FRIS	Corse	100 000
Essonne FG	Ile-de-France	210 000
Franche Comté FG	Franche Comté	20 000
Garances FG	Ile-de-France	165 000
Haute Normandie FG 2	Haute Normandie	100 000
Hauts de Seine FG	Ile-de-France	250 000
IEDV FG	Rhône Alpes	169 609
Indre FG 2	Centre	26 000
Initiative 95 FG	Ile-de-France	183 760
Limousin FG TPE FERRO	Limousin	19 250
LOIRE FG	Rhône Alpes	71 616
Lorraine FG FRIS	Lorraine	60 000

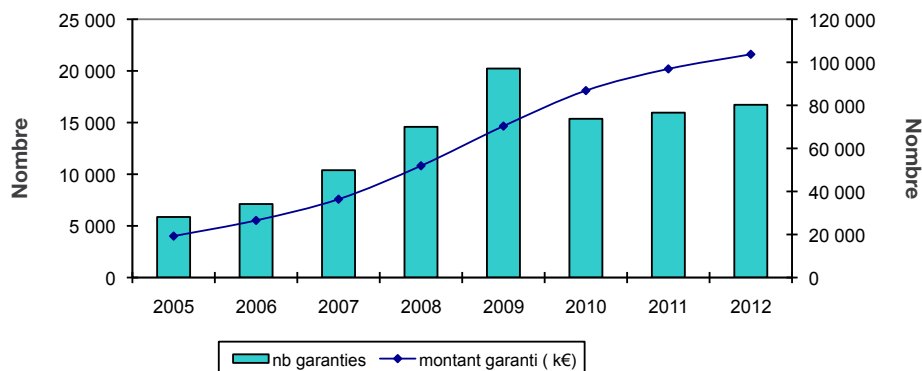
Ligne	Territoire	Apport des partenaires locaux (€)
LORRAINE FG TPE	Lorraine	100 000
MCAE FG	Rhône Alpes	233 722
Midi Pyrénées FG	Midi Pyrénées	160 000
Nord FG	Nord Pas de Calais	564 000
Nord PC Artisanat	Nord Pas de Calais	300 000
Nord PC Commerce SP	Nord Pas de Calais	940 000
Pas de calais FG	Nord Pas de Calais	600 000
Picardie FG	Picardie	120 000
PIE FG	Ile-de-France	220 000
RDI FG	Rhône Alpes	186 496
Rhône Alpes FG FRIS	Rhône Alpes	200 000
Rhône Alpes FG REGUL	Rhône Alpes	112 500
Val de Marne FG	Ile-de-France	40 000
Yonne FG	Bourgogne	90 000
YONNE FG CAP DEV	Bourgogne	4 250
YVELINES FG CAP DEV	Ile-de-France	15 000
		8 170 946

L'activité globale du FCS

L'activité garantie des fonds assurée par le Fonds de Cohésion Sociale, agréant l'activité du FOGEFI et des Fonds dits « loi Galland », présente une augmentation en nombre de garanties et en montant.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011
nb garanties	5 861	7 115	10 390	14 585	20 229	15 365	15 959	16 720
Δ nb de garanties		21%	46%	40%	39%	-24%	4%	5%
montant garanti (K€)	19 253	26 542	36 394	51 912	70 359	86 853	96 920	103 717
Δ montant garanti		38%	37%	43%	36%	23%	12%	7%

FCS



L'effet levier sur les prêts mobilisés est de 209M€ (contre 192 M€ en 2011 soit +9%).

Le bilan du FOGEFI

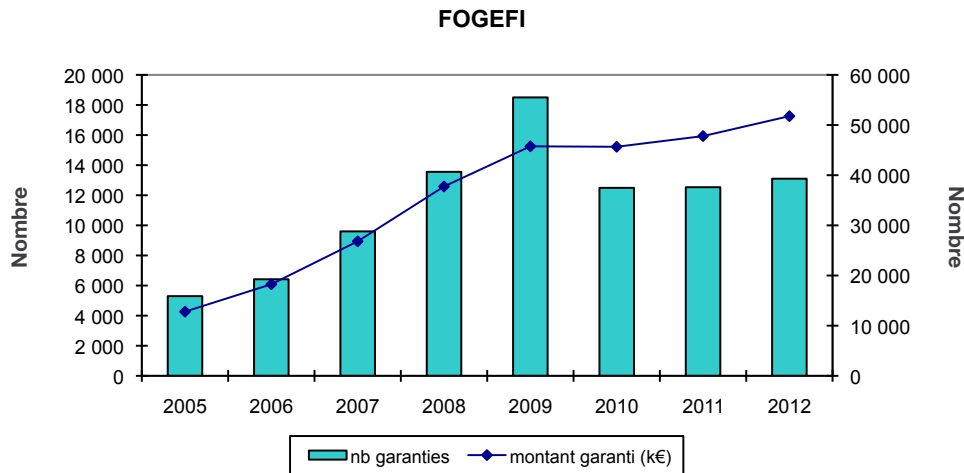
Afin d'encourager la création, la reprise ou le développement d'entreprises, l'Etat a regroupé à sein du FOGEFI (Fonds solidaire de garantie pour l'entrepreneuriat féminin et l'insertion), trois lignes de garantie visant chacune un public précis, à savoir :

- le FGIF (Les femmes créatrices d'entreprises) ;
- le FGIE (Les associations intermédiaires et entreprises d'insertion agréées) ;
- le FGAP (les ateliers protégés employant des personnes handicapées).

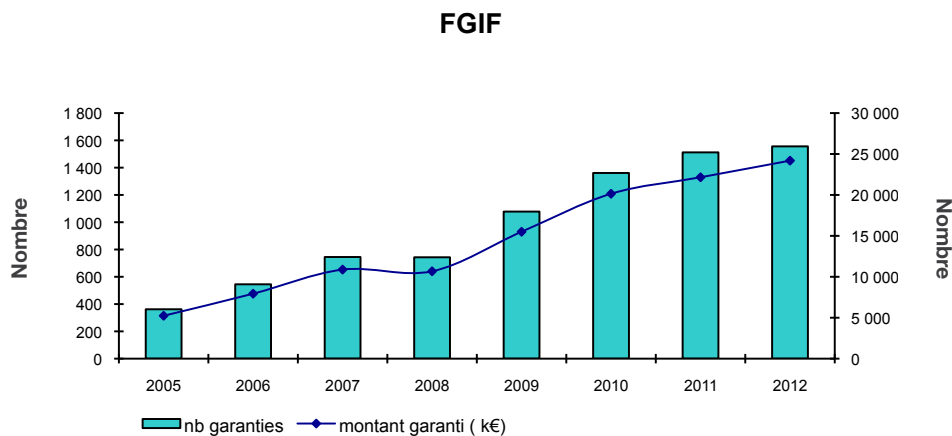
Les bénéficiaires peuvent donc être des personnes physiques en difficulté souhaitant créer leur entreprise ou des personnes morales dont l'objet est de permettre l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

Globalement les trois fonds ont permis de mobiliser, en 2012, 88 M€ de prêts bancaires avec 13 101 dossiers (en progression de 5 % par rapport à 2011) pour un montant garanti de 51,7 M€ (+ 8 %).

FOGEFI	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
nb garanties	5 296	6 418	9 600	13 556	18 492	12 492	12 536	13 101
Δ nb de garanties		21 %	50 %	41 %	36 %	-32 %	0 %	5%
montant garanti (k€)	12 794	18 259	26 815	37 749	45 485	45 666	47 796	51 772
Δ montant garanti		43 %	47 %	41 %	20 %	0 %	5 %	8%



FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes)



En 2012, la croissance du FGIF a été plus modérée mais est restée positive (de l'ordre de + 3% contre +10% en 2011) : 1 554 garanties ont été mises en place pour un montant de 24,1 M€ (+ 9 %).

La part des garanties FGIF mises en place par le réseau France Active progresse légèrement (93,3 % en 2012 contre 92,5 % en 2011). Le réseau France Initiative assure la distribution du solde des garanties (6,7%).

Le tableau ci-après donne la répartition d'activité FGIF par Fonds Territoriaux France Active (en nombre de dossiers garantis). Le poids des fonds les plus importants (Bretagne, Pays de la Loire, Alsace) est en repli. Nord Actif a développé très fortement son activité sur ce segment.

Déléataires	2011	2012	Evolution 2010/2011
Adises Active (Rhône Alpes)	19	14	-26%
Afile 77 (Ile-de-France)	26	28	8%
Airdie (Languedoc-Roussillon)	34	29	-15%
ALSACE ACTIVE	100	90	-10%
Aquitaine Active	29	17	-41%
Auvergne Active	58	72	24%
Basse Normandie Active	20	31	55%
BOURGOGNE ACTIVE	31	42	35%
Bretagne Active	171	126	-26%
CENTRE ACTIF	35	34	-3%
Centre Ain Actif	18	21	17%
CHAMPAGNE-ARDENNE ACTIVE	16	12	-25%
Corse Active	11	14	27%
ESIA (Provence Alpes Côte d'Azur)	24	16	-33%
ESSONNE ACTIVE	21	33	57%
FONDES (Pays de la Loire)	247	211	-15%
France Active	1		
Franche Comté Active	16	20	25%
Garances Seine-Saint-Denis Active	21	13	-38%
Haute-Normandie Active	34	51	50%
HDSI (Ile-de-France)	31	23	-26%
IEDV (Rhône Alpes)	23	34	48%
INDRE ACTIF	24	27	13%
IPCA (Poitou Charente)	48	53	10%
Limousin Actif	41	46	12%
Loire Active	4	7	
LORRAINE ACTIVE	12	29	142%
MCAE Isère active	29	30	3%
MIDI PYRENEES ACTIVES	40	44	10%
NORD ACTIF	50	94	88%
Paris Initiatives Entreprises	7	2	-71%

Délégataires	2011	2012	Evolution 2010/2011
Pas-de-Calais Actif	36	45	25%
Picardie Active	7	22	214%
Initiative 95 (Ile-de-France)	13	8	-38%
RDI (Rhône Alpes)	33	18	-45%
REUNION ACTIVE	15	21	40%
Val de Marne Actif Pour l'Initiative (VMAPI)	9	31	244%
Yonne Active Création	16	20	25%
Yvelines Actives	30	24	-20%
Total délégataires FA	1400	1452	4%
Autres délégataires	112	104	-7%
Total délégataires	1512	1556	3%

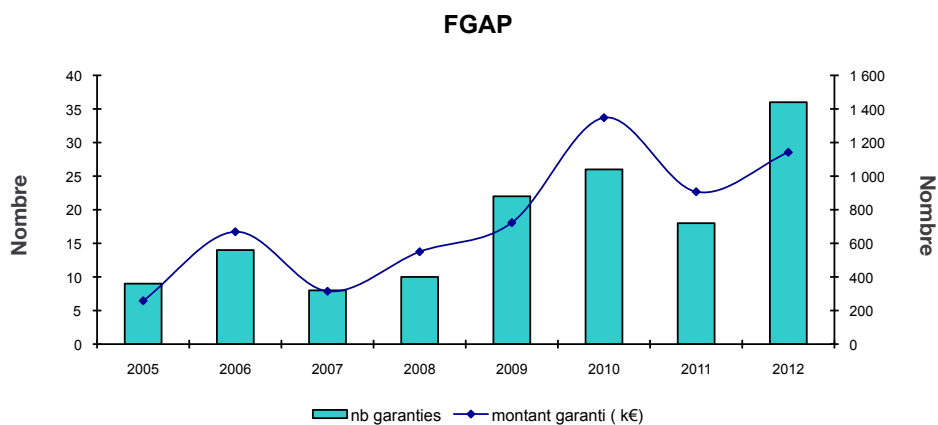
En complément des actions du FGIF, La Caisse des Dépôts mène depuis 2006 une politique en faveur de l'entrepreneuriat féminin sur ses fonds propres. Une seconde convention triennale avec l'Etat a été signée en 2012.

Des partenariats avec des acteurs spécialisés dans l'accompagnement des créatrices d'entreprises (Force Femmes, Fédérations Pionnières...), qui interviennent en amont et aval de la création portent sur :

- l'accueil et le conseil auprès de femmes souhaitant créer leur entreprise,
- l'offre de programmes de sensibilisation, d'information et de formation à la création,
- l'orientation des créatrices vers les associations généralistes qui assurent le financement ou la garantie.

DEES (département développement économique et économie sociale), les directions régionales Caisse des Dépôts, le Ministère des droits des femmes (Service du droit des femmes et de l'égalité hommes/femmes) et ses antennes régionales, ont lancé conjointement 5 Plans d'Action Régionaux en 2012 en Champagne Ardenne, Haute Normandie, Ile de France, Rhône-Alpes et Bourgogne.

FGAP

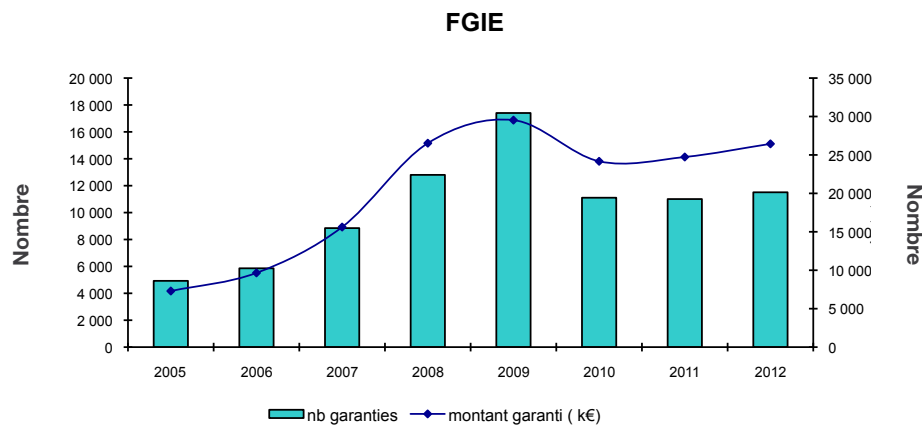


Le FGAP, quant à lui, témoigne d'une activité de garantie très fluctuante selon les années, sur une base qui reste marginale à l'échelle du FOGEFI.

Après une forte baisse en 2011, l'activité du FGAP sur prêts bancaires a enregistré 15 dossiers pour un total de 474 k€ garantis, soit +88 % en nombre et +17 % en montant.

L'activité de garantie des prêts participatifs de la SIFA a doublé en 2012 avec 21 dossiers garantis pour un quasi doublement du montant (668 k€ contre 339 k€ en 2011) mobilisant 1269 k€ de prêts.

FGIE



Le FGIE, après une diminution significative de son activité en 2010, poursuit sa croissance en 2012 en nombre de dossiers (+5%) et en montant (+7%). L'effet levier sur la mobilisation de prêts bancaires continue d'augmenter avec plus de 42,6 M€ (contre 40 en 2011). En diminution depuis 2010, le poids relatif du FGIE tant en nombre de dossiers (88% contre 87% en 2011) que de montant garanti (51%) s'est stabilisé en 2012.

Cette stabilité s'explique notamment par :

- le ralentissement de la croissance de la ligne FGIF,
- le recours de l'ADIE à la garantie du FCS à un niveau quasi constant avec 10 775 nouveaux prêts garantis (contre 10 338 en 2011).

En revanche, le montant garanti affiche une croissance plus significative (19,4 M€ contre 18,4 M€ en 2011). Le montant moyen des prêts garantis passe de 1 782 € à 1 801 € (+10%).

La garantie de portefeuille des prêts mis en œuvre par l'ADIE reste la composante principale du FGIE avec 93,6 % du nombre total de garanties.

La couverture par le FGIE des prêts participatifs de la SIFA en faveur des entreprises solidaires a augmenté (+14 % de garanties et +4 % en montant garantissant un niveau de prêt égal à 2011) et continue d'occuper la deuxième place dans la contribution totale du FGIE (3,4 M€ de garanties). La ligne Créasol poursuit pour la 3^{ème} année consécutive une croissance soutenue et dépasse en montants de garantie la ligne entreprise d'insertion qui avec la Caisse sociale de Bordeaux ou les Caisses d'Épargne connaissent des évolutions contrastées.

Suivi détaillé par structure :

- Structures d'insertion par l'économie

Le nombre de dossiers mis en place en 2011 à destination des structures d'insertion par l'économie est de 78 (contre 86 en 2010) pour un montant de prêt de 2 384 K€ (2 541 K€ en 2010), soit un tassement tant en nombre de structures qu'en montant des prêts, après une forte croissance en 2010.

Entreprises d'insertion	2009	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011
Nbre de garanties mises en place	28	86	78	94	21 %
Montant des garanties (K€)	785	1 209	1 184	1 391	17 %
Montant des prêts garantis (K€)	1 638	2 541	2 384	2 814	18 %

- ADIE

Le recours de l'ADIE au FGIE est en très légère diminution avec 10 338 nouveaux prêts garantis (contre 10 457 pour l'année 2010) pour un montant de 18 425 K€ (18 669 K€ en 2010).

ADIE	2009	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011
Nbre de garanties mises en place	16 854	10 457	10 338	10 775	4 %
Montant des garanties (k€)	24 621	18 669	18 425	19 408	5 %
Montant des prêts garantis (k€)	37 683	28 566	27 968	29 437	5 %

- Caisse Sociale de Bordeaux

Pour 2011, l'activité est en forte baisse (- 49 %) avec 61 nouveaux prêts pour un montant total de garantie et de prêts en diminution.

Caisse Sociale de Bordeaux	2009	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011
Nbre de garanties mises en place	136	119	61	-49 %	-38 %
Montant des garanties (K€)	482	421	195	-54 %	-34 %
Montant des prêts garantis (K€)	688	603	279	-54 %	-34 %

- Prêts participatifs aux entreprises solidaires

Si le nombre et le montant des garanties FGIE accordées aux interventions de la SIFA sont en progression tant en nombre de garantie qu'en montants, le montant global des prêts garantis affiche une très légère diminution.

SIFA FGIE	2009	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011
Nbre de garanties mises en place	110	108	122	139	14 %
Montant des garanties (K€)	2 674	2 386	3 240	3 383	4 %
Montant des prêts garantis (k€)	5 707	5 033	7 116	7 111	0 %

- L'activité de garantie de prêts participatifs de la SOFINEI

SOFINEI	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011/2010
Nbre de garanties mises en place	2	7	-	-	-
Montant des garanties (K€)	28	108	-	-	-
Montant des prêts garantis (K€)	55	215	-	-	-

La SOFINEI n'a pas soumis de nouveaux dossiers en garantie en 2012.

- Caisses d'Épargne

Après trois années stables, les garanties apportées sur les dossiers Caisse d'Épargne du parcours confiance sont en baisse sensible en 2012.

Caisse d'épargne	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011/2010
Nbre de garanties mises en place	164	154	165	129	-22 %
Montant des garanties (K€)	459	459	521	180	-27 %
Montant des prêts garantis (K€)	655	659	622	542	-13 %

- Banque Populaire du Sud

Le nombre de dossiers BPS en 2012 est stable après avoir connu en 2011 une forte diminution.

Banque Populaire du sud	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011/2010
Nbre de garanties mises en place	20	46	24	26	8 %
Montant des garanties (K€)	53	104	64	60	-6 %
Montant des prêts garantis (K€)	75	149	91	85	-7 %

- Créa-sol

L'activité de Créa-sol en forte augmentation depuis plusieurs années a poursuivi en 2012 une croissance soutenue (+ 44% en nombre, + 59% en montants).

Créa-sol	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2010
Nbre de garanties mises en place	70	111	197	284	14 %
Montant des garanties (K€)	415	476	965	1 535	59 %
Montant des prêts garantis (K€)	646	705	1 379	2 193	59 %

- Opérations Facil bail

L'activité progresse mais à l'instar des années précédentes sur un nombre de dossiers peu significatif.

Opérations Facil bail	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011/2010
Nbre de garanties mises en place	9	17	21	24	14 %
Montant des garanties (K€)	58	111	138	157	14 %
Montant des prêts garantis (K€)	107	186	240	248	3 %

Au total, le FGIE affiche en 2012 une activité en croissance de 5% en nombre et de 7% en montant :

TOTAL FGIE	2009	2010	2011	2012	Évolution 2011/2010
Garanties mises en place	17 403	11 105	11 006	11 509	5 %
Montant des garanties (K€)	29 529	23 944	24 732	26 442	7 %
Montant des prêts garantie (K€)	47 172	38 647	40 079	42 613	6%

La garantie des fonds « Loi Galland »

L'intervention du Fonds de Cohésion Sociale sur ce champ consiste à abonder les fonds de garantie créés localement par les associations membres du réseau France Active et bénéficiant dans le cadre de la loi Galland, de dotations des collectivités locales ; et ce dans la mesure où la cible de ces fonds de garantie est en adéquation avec celle du FCS.

Il existe deux types de garanties Galland : les garanties « classiques » des prêts bancaires aux TPE ou à l'économie sociale (ESS) et, depuis 2007, la garantie des prêts participatifs solidaires émis par la SIFA (cf. infra)

Garanties Galland classiques TPE ou ESS

En 2012, l'activité des fonds Loi Galland a porté sur la mise en place de 3 382 garanties (contre 3 435 en 2011) pour un montant de 49,5 M€, concourant à la mobilisation de plus de 112 M€ de prêts bancaires.

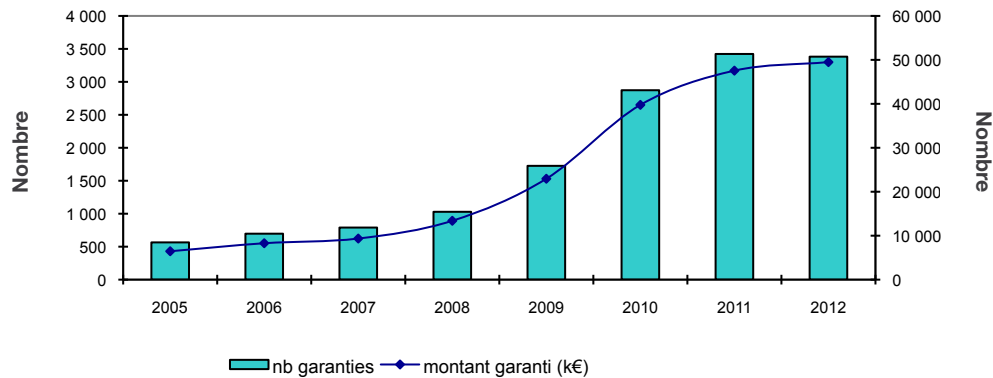
classique TPE ESS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de garanties	565	697	790	1 029	1 726	2 873	3 423	3 382
Δ nb de garanties		23%	13%	30%	68%	66%	19%	-1%
montant garanti (k€)	6 459	8 283	9 350	13 392	22 955	39 761	47 550	49 492
Δ montant garanti		28%	13%	43%	71%	73%	20%	4%

Globalement en retrait par rapport à 2011, et ce pour la première fois depuis la création du FCS, l'activité de garantie des fonds Loi Galland a notamment connu un ralentissement du nombre de dossiers traités sur le segment TPE que ne compense pas l'augmentation du segment Entreprises solidaires :

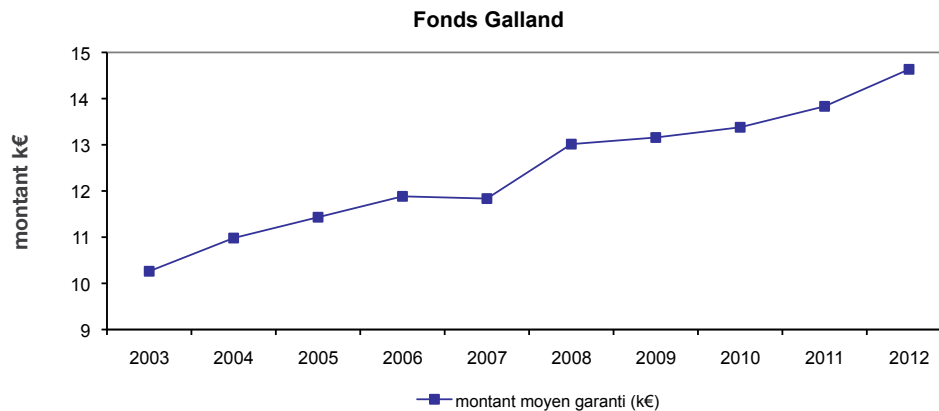
Détail FG Galland par segment	2011	2012	variation 2011/2012	variation 2010/2011
nombre de garanties				
TPE	3140	3054	-2,7%	+20 %
Entreprises solidaires	295	328	+11%	+14 %
montant garanti (M€)				
TPE	42,9	44,2	+3%	+20 %
Entreprises solidaires	4,65	5,2	+12%	+13 %

Les montants garantis s'inscrivent néanmoins en hausse.

Fonds Galland



Le ralentissement de cette croissance du nombre de dossiers et l'augmentation des encours garantis témoignent d'une augmentation du ticket moyen des garanties accordées par les fonds territoriaux France Active (13 800 à 14 600 €) :



Le volume de prêts bancaires mobilisés, de près de 113 M€, est en hausse de 6,6%.

Les fonds du Nord et des Pays de la Loire restent très actifs sur ce dispositif bien qu'en stabilité ou en retrait. On peut également noter le développement de l'activité sur des régions comme la Haute-Normandie, la Franche Comté et le Limousin. En Ile de France, le paysage est plus contrasté tandis que l'Alsace (-2%) ou la Corse (-23%) qui avaient fortement progressé en 2011, ont marqué une pause ou sont en repli.

En forte croissance depuis plusieurs années, les fonds en Bretagne, Auvergne ou Midi Pyrénées qui avaient connu en 2011 un relatif tassement, voient se poursuivre en 2012 la baisse de leur activité. Elle peut être interprétée comme une marque de l'arrivée à maturité d'autant que ces fonds sont maintenant bien implantés sur ces territoires.

Répartition du nombre de dossiers garantis par fonds territorial France Active :

Fonds Territorial	2011	2012	Evolution 2011/2012
Adises Active (Rhône Alpes)	67	47	-30%
Afile 77 (Ile-de-France)	80	78	-3%
Airdie (Languedoc-Roussillon)	156	176	13%
ALSACE ACTIVE	122	120	-2%
Aquitaine Active	43	72	67%
Auvergne Active	112	106	-5%
Basse Normandie Active	47	53	13%
BOURGOGNE ACTIVE	33	35	6%
Bretagne Active	239	155	-35%
CENTRE ACTIF	44	59	34%
Centre Ain Actif	32	34	6%
CHAMPAGNE-ARDENNE ACTIVE	10	15	50%
Corse Active	123	95	-23%
ESIA (Provence Alpes Côte d'Azur)	73	64	-12%
ESSONNE ACTIVE	48	52	8%
FONDES (Pays de la Loire)	260	212	-18%
France Active (tête de réseau nationale)	26	16	-38%
Franche Comté Active	33	52	58%
Garances Seine-Saint-Denis Active	65	48	-26%
Haute-Normandie Active	65	89	37%

Fonds Territorial	2011	2012	Evolution 2011/2012
HDSI (Ile-de-France)	71	71	0%
IEDV (Rhône Alpes)	84	96	14%
INDRE ACTIF	17	3	-82%
IPCA (Poitou Charente)	53	49	-8%
Limousin Actif	59	80	36%
Loire Active	13	28	115%
LORRAINE ACTIVE	49	69	41%
MCAE Isère active	71	90	27%
MI DI PYRENEES ACTIVES	107	73	-32%
NORD ACTIF	478	477	0%
Paris Initiatives Entreprises	80	108	35%
Pas-de-Calais Actif	378	378	0%
Picardie Active	39	40	3%
Initiative 95 (Ile-de-France)	64	53	-17%
RDI (Rhône Alpes)	77	74	-4%
REUNION ACTIVE	14	3	-79%
Val de Marne Actif Pour l'Initiative (VMAPI)	33	66	100%
Yonne Active Création	20	11	-45%
Yvelines Actives	38	35	-8%
Total	3423	3382	-1%

Fonds Régionaux d'Investissement Solidaire (FRIS)

Ces dispositifs, lancés en 2007, ont pour objet de garantir des prêts participatifs de la SIFA (Société d'Investissement France Active) à des entreprises solidaires. Ils sécurisent des décisions de financement en quasi fonds propres déléguées par la SIFA aux Fonds territoriaux.

Il s'agit également de fonds « loi Galland » qui bénéficient d'apports des collectivités locales (au moins 50% en règle générale).

À l'exception de la Corse, tous les territoires métropolitains ainsi que la Réunion bénéficient de Fonds Régionaux d'Investissement Solidaire.

Ces 23 FRIS ont engagé en 2012, 237 dossiers pour un montant de garantie de 2,45 M€, soit une hausse significative en nombre de dossiers comme en montant.

Garanties sur prêts extra bancaires SIFA (FAG FRIS)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012 / 2011
nb garanties	20	76	155	154	157	237	+51%
montants garantis (k€)	229	771	1651	1426	1574	2453	+56%
montants moyens garantis (k€)	11,45	10,14	10,65	9,26	10,03	10,35	

Encours garantis en 2012

Le stock d'encours de plus de 248 M€ est en progression de 21% par rapport à 2011. La part des encours portés par les fonds loi Galland excède désormais celle des fonds d'Etat.

L'encours de garantie des fonds « loi Galland » et « Fogefi » se décompose comme suit à fin 2012 :

Encours des fonds « Loi Galland »		Encours des fonds d'Etat « Fogefi »	
Fonds « Loi Galland » classiques	125 354 k€	FGAP	3 872 k€
Fonds FRIS	6 351 k€	FGIE	42 396 k€
Autres fonds	584 k€	FGIF	69 573 k€
Sous total fonds « Loi Galland »	132 289 k€	Sous total fonds « Fogefi »	115 964 k€

Les autres modes d'intervention du FCS

La prise en charge partielle des frais d'accompagnement

La croissance naturelle des dispositifs de garantie promus par le FCS se heurte aux capacités des réseaux à accompagner ces projets, ce qui nécessite des ressources humaines pour l'expertise et le suivi.

En application de la loi du 23 mars 2006, le comité d'agrément du FCS a permis d'organiser ce financement des frais d'accompagnement des bénéficiaires de la garantie du FCS.

Le dispositif proposé au comité d'agrément reprenait la logique des mécanismes appliqués sur le FGIF et le FGAP ; un montant forfaitaire de 50 € par garantie effectivement mise en place a été retenu sur le FGIE et les fonds territoriaux. Il est versé aux réseaux associatifs accompagnant les bénéficiaires.

Dans ce cadre, France active, qui assure la gestion de l'ensemble des dispositifs de garantie mis en place au titre du Fonds de cohésion sociale, prend en charge le versement de l'aide au dossier à chaque réseau accompagnateur.

À l'occasion de la session du 16 juin 2009, le comité d'agrément du FCS a souhaité tenir compte des nouvelles dispositions induites par la réforme Nacre, qui introduit des mécanismes de rémunération (par l'Etat) des réseaux accompagnants, aux fins de limiter les cas de double rémunération Nacre/FCS.

Le principe retenu par le comité d'agrément est, dans une double logique de subsidiarité et de non-additionnalité, celui d'une restriction de la contribution FCS (50 € / dossier) aux seuls dossiers de garantie FCS sans contrepartie d'un prêt Nacre.

Ainsi, 11 848 dossiers de garanties FCS (instruits par les réseaux Adie, France Active et Caisse Sociale de Bordeaux) ont pu bénéficier en 2012 de cette prise en charge FCS à hauteur de 592 400 €.

Évolution des taux de sinistre

Les graphiques ci-après, établis sur la base des données FAG, donnent l'évolution des taux de sinistres en montant, par cohortes depuis 2007.

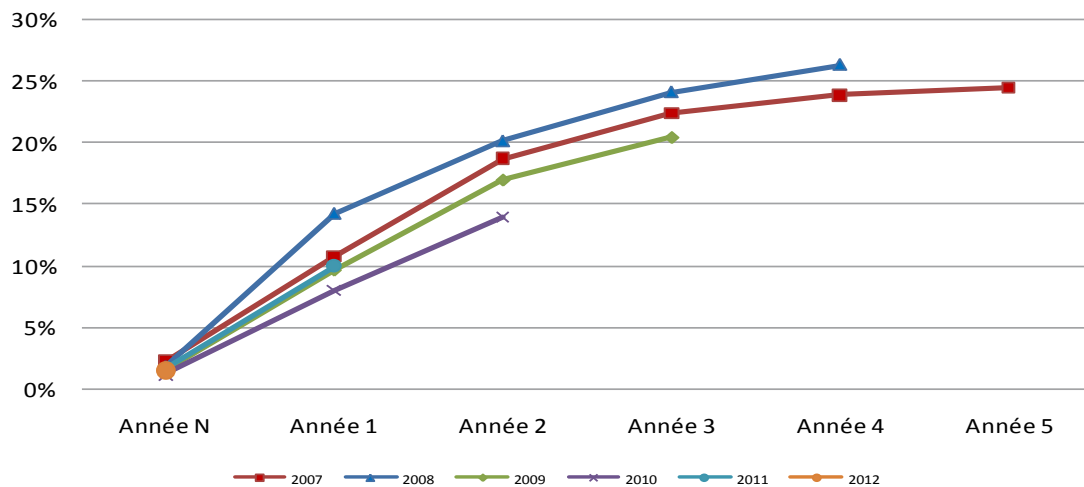
Ils concernent les lignes de garantie « Loi Galland » et le FGIF. Les autres fonds de garantie (FGIE IE ou FGAP) ne présentent en effet pas des cohortes suffisantes pour réaliser des courbes de sinistres significatives.

Garantie « loi Galland » :

La cohorte 2007 tend à rejoindre en tendance une sinistralité brute de 25 %. La cohorte de 2008 dépasse légèrement le seuil de 25%¹.

Les encours sinistrés nets² restent cependant cantonnés à un niveau de 5 à 8 % :

Fonds Loi galland: taux de sinistre financier brut par cohorte

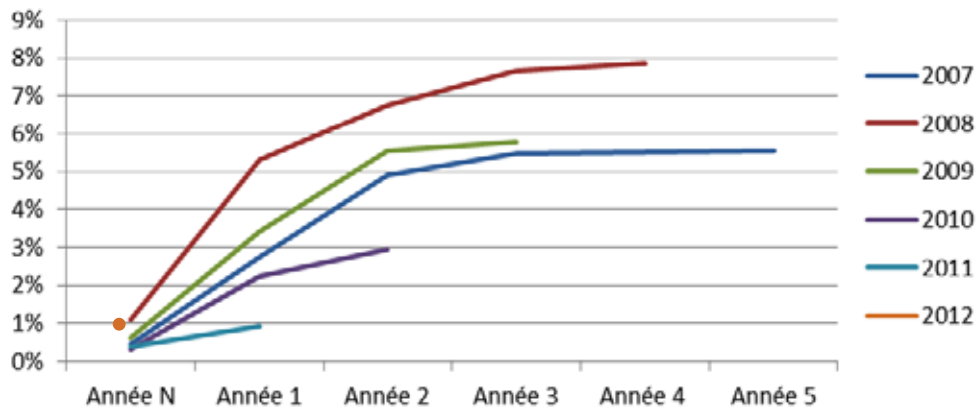


¹ Taux de sinistre financier brut : le taux en montant au moment de l'appel en garantie, c'est-à-dire avant mise en jeu des autres garanties complémentaires (Oséo).

² Après la prise en compte de la contre-garantie d'Oséo

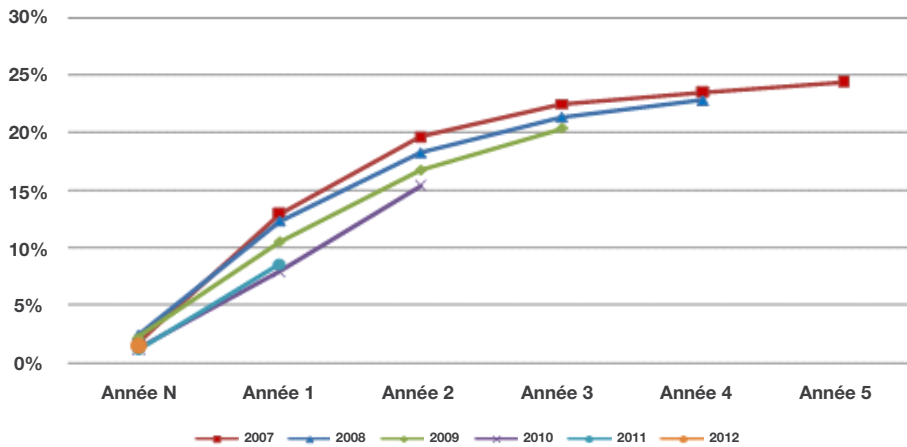
Garantie FGIF :

Garanties bancaires Loi Galland : Taux de sinistre financier net par cohorte



Le graphique suivant confirme l'augmentation en tendance de la part des encours dégradés sur le FGIF³ :

FGIF: taux de sinistre financier brut par cohorte



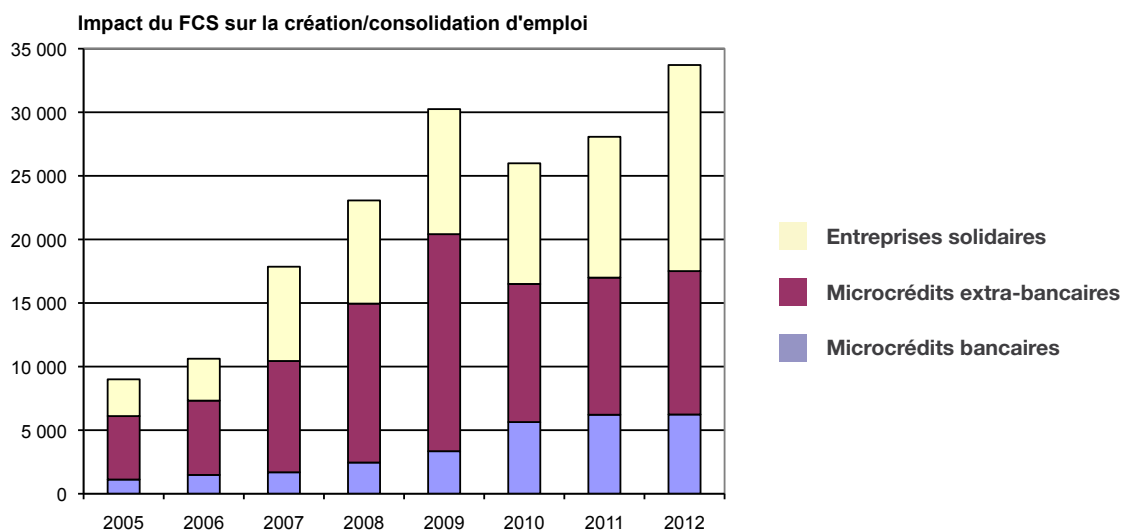
³ Taux de sinistre financier brut : le taux en montant au moment de l'appel en garantie, c'est-à-dire avant mise en jeu de garanties complémentaires.

Impact sur l'emploi : un plus haut historique

Depuis sa création, le Fonds de cohésion sociale a permis la création et la consolidation d'un nombre très significatif d'emplois pour les personnes les plus en difficulté. Après 2010, première année d'un recul de la croissance de la création d'emploi, et une reprise en 2011, 2012 a connu une hausse significative de la création ou de la consolidation d'emplois (33 716 soit + 20% par rapport à 2011). Le niveau historique de 2009 est dépassé.

En détail, on constate que le recours de l'ADIE à la ressource du FGIE a légèrement progressé à 10 775 nouveaux prêts garantis (contre 10 338 en 2011) tandis que les microcrédits bancaires continuent d'augmenter. Enfin, le nombre d'emplois créés/consolidés sur le segment des entreprises solidaires est cette année en forte progression par rapport à 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
TPE	6 107	7 324	10 440	14 954	20 415	16 499	16 997	17 852
microcrédits bancaires	1 118	1 480	1 688	2 455	3 346	5 636	6 213	6 599
microcrédits extra-bancaires	4 989	5 844	8 752	12 499	17 069	10 863	10 784	11 253
entreprises solidaires	2 891	3 295	7 415	8 112	9 834	9 488	11 074	15 864
TOTAL	8 998	10 619	17 855	23 066	30 249	25 987	28 071	33 716
Dont créés	ND	ND	ND	ND	ND	ND	17 374	18 503
Dont consolidés	ND	ND	ND	ND	ND	ND	10 697	15 213



Nacre, nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise

À compter du 1er janvier 2009, Nacre a succédé aux dispositifs chéquiers conseil et à l'avance remboursable Eden. La réforme visait notamment à renforcer l'accompagnement tout au long du projet de création/reprise, avec un objectif corolaire de bancarisation du porteur de projet.

La réforme est un succès, comme en témoignent les quelques 85 000 entrées dans le parcours et près de 40 000 prêts accordés à fin 2012. La couverture territoriale est assurée et les résultats en rythme de croisière en ligne avec les objectifs initiaux.

Nacre s'appuie sur le FCS pour garantir la ressource sur fonds d'épargne qui sert au financement de prêts à taux zéro accordés aux porteurs de projets. La garantie mobilisée à ce titre pour le FCS en 2012 a été de 14 M€ permettant d'assurer le décaissement des prêts Nacre au-delà de 58 M€.

Activité nationale	En cumulé	2009	2010	2011	2012
Nombre de prêts Nacre décaissés	39 683	4 426	13 840	11 097	10 320
Montant total décaissé	221 814 281 €	22 898 170 €	77 958 943 €	62 264 103 €	58 693 065 €
Montant moyen des prêts décaissés	5 590 €	5 174 €	5 633 €	5 611 €	5 687 €
Montant total des prêts complémentaires liés aux prêts nacre décaissés	1 385 758 523 €	128 371 556 €	463 950 259 €	406 721 058 €	386 715 650 €
Montant moyen des prêts complémentaires liés aux prêts Nacre décaissés	37 457 €	31 060 €	36 252 €	39 426 €	39 667 €
Effet de levier	6,2	5,6	6	6,6	6,6
Taux d'intérêt moyen	4,33	4,85	4,24	4,3	4,26
Durée moyenne des prêts complémentaires (en mois)	65	62	64	65	66
Montant moyen du plan de financement	69 795 €	58 902 €	68 543 €	72 750 €	73 039 €
Nombre d'opérateurs conventionnés en « phase métier 2 » (phase relative au bouclage du plan de financement)		367	358	303	287

Après être monté en puissance en 2010, le dispositif avec 10 320 prêts décaissés sur 2012 (contre 13 840 et 11 097 prêts successivement en 2010 puis en 2011) est dans une phase de croisière. Le prêt Nacre, d'un montant moyen de 5687 € (stable depuis 2010), a permis en 2012 de lever un prêt bancaire complémentaire moyen de 39 667 € - en stabilité après une nette progression les années précédentes - soit un effet de levier très significatif de 1 à 6,6.

Le prêt Nacre représente un peu moins de 8 % des ressources dans le plan de financement des projets accompagnés, contre 54% pour le prêt bancaire (ou assimilé) complémentaire.

Les établissements mutualistes sont les plus largement représentés.

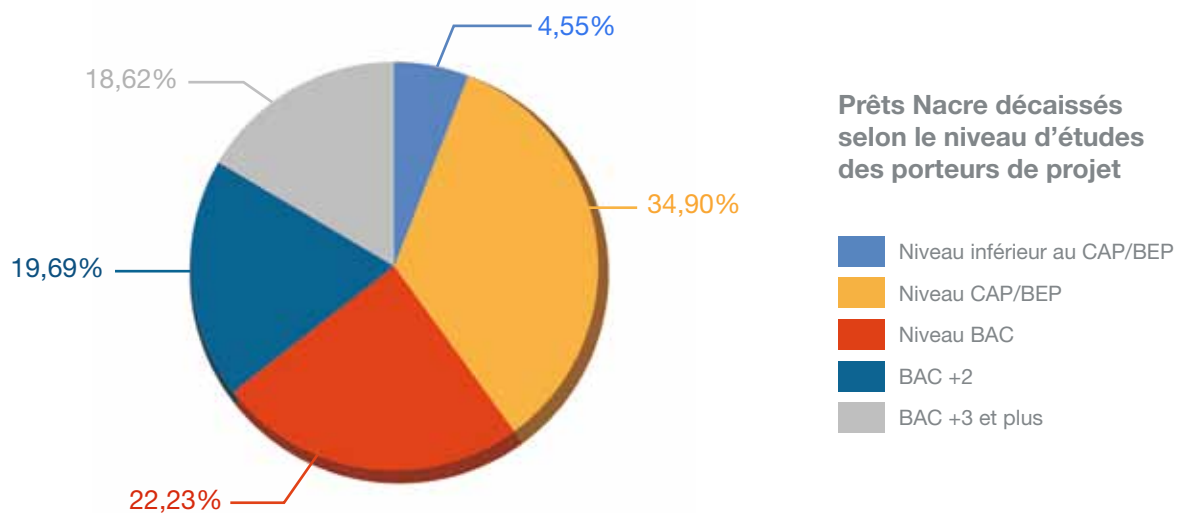
Type de prêt	Organisme prêteur	Nombre de prêts complémentaires accordés (liés à des prêts Nacre décaissés)	Montant moyen des prêts complémentaires (liés à des prêts Nacre décaissés)	Ventilation par organisme prêteur des prêts complémentaires
Prêts bancaires	BANQUE POPULAIRE	2208	40 037 €	22,7%
	CAISSE D'EPARGNE	1356	44 233 €	13,9%
	CRÉDIT COOPÉRATIF	52	54 631 €	0,5%
	BNP-PARIBAS	484	51 178 €	5,0%
	CRÉDIT AGRICOLE	1 650	37 765 €	16,9%
	LCL	389	48 301 €	4,0%
	CRÉDIT MUTUEL	1 200	34 645 €	12,3%
	CIC (Crédit Industriel et Commercial)	843	41 128 €	8,7%
	HSBC	26	93 923 €	0,3%
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	649	44 042 €	6,7%
	CRÉDIT DU NORD	245	62 991 €	2,5%
	Autres	63	53 651 €	0,7%
	Total Prêts bancaires	9 165	41 809 €	94,0%
Prêts assimilés	ADIE	468	3 094 €	4,8%
	Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais	1	50 000 €	0,0%
	CREA-SOL	93	9 067 €	1,0%
	CSDL Bordeaux	23	3 395 €	0,2%
	Total Prêts assimilés	585	4 136 €	6,0%
Total	Total général	9 750	39 548 €	100%

61% des bénéficiaires du prêt Nacre sont des hommes, 39% des femmes, en légère progression. Les 31-50 ans sont les plus nombreux bénéficiaires, avec 58%.

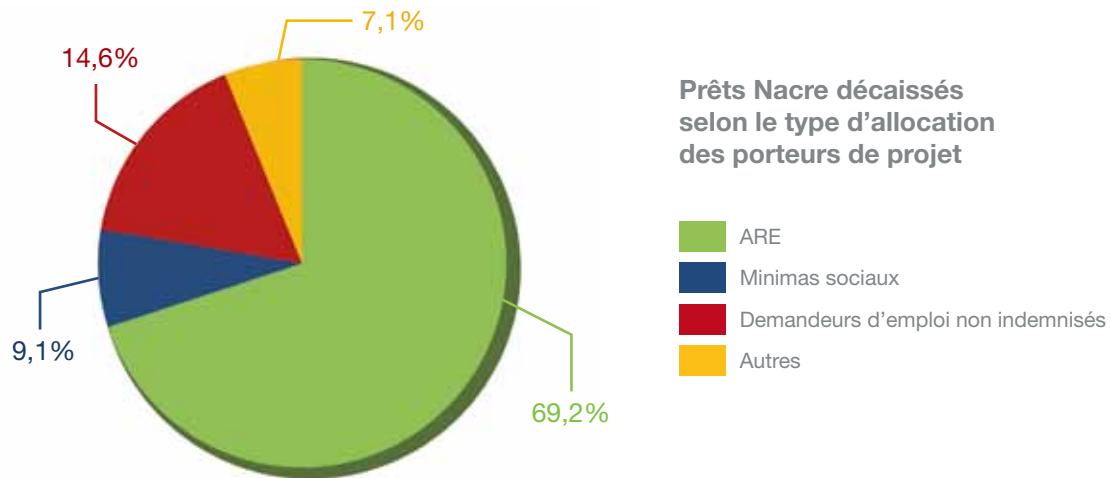
Age du créateur	Nombre de prêts Nacre décaissés	Répartition des prêts Nacre décaissés	Montant moyen des prêts Nacre décaissés
Moins de 26 ans	1 370	13,3%	5 428 €
26 - 30 ans	1 982	19,2%	5 560 €
31 - 40 ans	3 486	33,8%	5 735 €
41 - 50 ans	2 538	24,6%	5 891 €
Plus de 50 ans	944	9,2%	5 608 €
Total général	10 320	100%	5 687 €

61% des porteurs de projet ont un niveau Bac ou inférieur.

Prêts Nacre décaissés selon la situation vis-à-vis de l'emploi



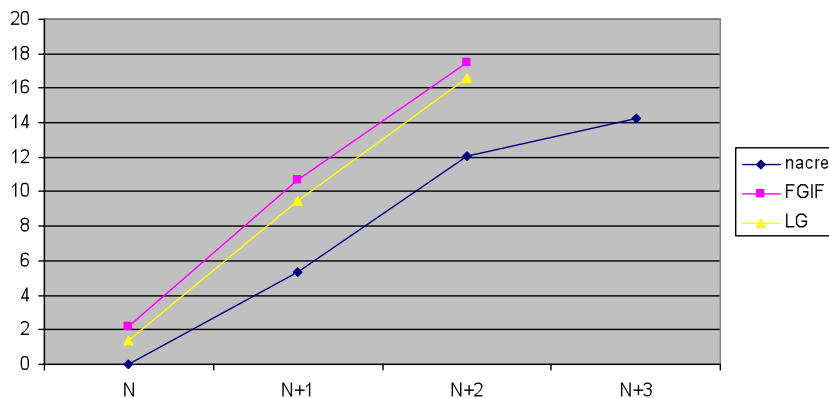
Conformément à son orientation initiale, le prêt Nacre concerne des personnes en situation difficile vis-à-vis de l'emploi.



La sinistralité des prêts, bien que non encore totalement significative eu égard à la relative jeunesse des cohortes disponibles à l'exception du millésime 2009, reste globalement contenue.

On observe par ailleurs une augmentation plus maîtrisée de la sinistralité financière de la cohorte des prêts Nacre 2009 par rapport aux cohortes de prêts garantie par le FGIF ou les FT Galland (LG) 2009⁴ :

sinistralité comparée nacre FGIF LG sur la cohorte 2009



⁴ Étude établie sur des données au 31/10/2012 transmises par France active financement.

Au 31 mai 2013

Numéro de l'enveloppe	Montant de l'enveloppe	Date de référence (base décaissement effectif des prêts)	Nombre de prêts Nacre décaissés sur l'enveloppe	Montant total de prêts Nacre décaissés sur l'enveloppe	Encours actuel hors sinistres (1)	Encours des prêts sinistrés (1)	Taux d'incident de paiement (calculé sur le nombre de prêts décaissés) (2)	Taux d'incident de paiement (calculé sur le montant décaissé) (3)	Taux de sinistre physique (4)	Taux de sinistre financier (5)
1	35 000 000 €	du 01/06/2009 au 01/03/2010	6 303	33 122 279 €	5 235 996 €	4 668 174 €	4,32%	1,35%	23,59%	14,09%
2	5 000 000 €	du 01/03/2010 au 29/03/2010	870	4 999 790 €	1 098 553 €	659 537 €	5,17%	1,99%	21,03%	13,19%
3	50 000 000 €	du 12/04/2010 au 17/12/2010	8 843	49 999 962 €	13 946 610 €	5 917 051 €	6,08%	2,60%	17,77%	11,83%
4	20 000 000 €	du 17/12/2010 au 18/02/2011	3 548	19 999 710 €	7 576 632 €	2 412 556 €	7,10%	3,83%	16,23%	12,06%
5	30 000 000 €	du 21/02/2011 au 29/07/2011	5 345	29 999 766 €	13 867 198 €	2 910 604 €	7,71%	4,38%	12,83%	9,70%
6	25 000 000 €	du 01/08/2011 au 09/01/2012	4 454	24 999 709 €	14 390 461 €	2 102 307 €	9,70%	6,39%	10,69%	8,41%
7	12 500 000 €	du 10/01/2012 au 29/03/2012	2 163	12 499 528 €	8 473 505 €	644 934 €	8,97%	6,41%	6,47%	5,16%
8	12 500 000 €	du 09/04/2012 au 18/06/2012	2 200	12 494 995 €	9 267 401 €	521 135 €	9,18%	7,51%	4,73%	4,17%
9	25 000 000 €	du 19/06/2012 au 08/11/2012	4 391	24 999 836 €	20 674 661 €	495 794 €	8,56%	7,03%	2,25%	1,98%
10	5 000 000 €	du 19/11/2012 au 10/12/2012	893	4 999 934 €	4 502 732 €	24 383 €	7,84%	6,35%	0,45%	0,49%
11	17 000 000 €	du 21/12/2012 au 28/03/2013	2 934	16 999 885 €	16 115 969 €	14 777 €	4,87%	4,35%	0,10%	0,09%

NB : les « enveloppes » font référence aux prêts sur fonds d'épargne successifs mis en œuvre en faveur de France Active Financement, gestionnaire central des prêts, aux fins d'assurer les décaissements des prêts Nacre.

- (1) Encours actuel : correspond au capital restant dû calculé au 30 avril 2013.
- (2) Taux d'incident de paiement (calculé sur le nombre de prêts décaissés) : ce taux est égal au nombre de prêts pour lesquels on a constaté au moins un incident de paiement non régularisé au 30 avril 2011 divisé par le nombre total de prêts décaissés sur l'enveloppe concernée.
- (3) Taux d'incident de paiement (calculé sur les montants décaissés) : ce taux d'incident est égal au Capital restant dû des prêts sur lesquels on a constaté au moins un incident de paiement non régularisé au 30 avril 2013 divisé par le montant total décaissé de l'enveloppe concernée.
- Définition d'un sinistre : il s'agit d'un dossier :
- qui a eu 3 incidents de paiement consécutifs non régularisés et un accusé de réception de mise en demeure ;
 - dont l'entreprise individuelle fait l'objet d'une procédure collective ;
 - dont le porteur est en surendettement ou fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel ;
 - dont le porteur est décédé.
- (4) Taux de sinistre physique : correspond au nombre de dossiers dont le sinistre a été constaté au 30 avril 2013, rapporté au nombre total des prêts décaissés sur le tirage concerné.
- (5) Taux de sinistre financier : correspond au capital restant dû des dossiers dont le sinistre a été constaté au 30 avril 2011, rapporté au montant total décaissé sur le tirage concerné.



Le microcrédit
personnel

32

Les organismes financiers

Les organismes agréés en 2012 par le Comité d'agrément du Fonds de cohésion sociale

En 2012, 26 établissements financiers bénéficiaient d'un agrément du Fonds de cohésion sociale :

Répartition des agréments par établissement au 31 décembre 2012 :

Partenaires	Montant total agrément en €	Date d'entrée dans le dispositif	Caution solidaire (CS) Fonds de garantie (FG)
Crédit Coopératif	230 000	2005	CS
BTP Banque (Groupe Crédit Coopératif)	700 000	2006	CS
Groupe Caisse d'Epargne	817 000	2005	CS
Groupe Crédit Agricole	300 000	2006	CS
Groupe Crédit Mutuel	698 000	2005	CS
Crédit Mutuel Nord Europe	100 000	2005	FG
La Banque Postale	230 000	2007	CS
BNP Paribas Grand Est	37 500	2009	CS
Banque Fédérale Mutualiste	30 000	2011	CS
Crédit Municipal de Bordeaux	70 000	2006	CS
Crédit Municipal de Nantes	182 500	2006	CS
Crédit Municipal de Boulogne sur Mer	50 000	2007	CS
Crédit Municipal de Dijon	37 500	2007	CS
Crédit Municipal de Toulouse	31 000	2007	CS
Crédit Municipal de Lyon	45 000	2009	CS
Crédit Municipal de Nîmes	66 000	2010	CS
Crédit Municipal de Marseille	15 000	2010	CS
CMP Banque	200 000	2011	CS
Société Générale	50 000	2010	CS
Laser Cofinoga	430 000	2006	CS
BNP Personal Finance	93 000	2006	CS
Cofidis	87 500	2006	CS
Secours Catholique	150 000	2005	FG
SACICAP Immobilière Plurihabitat	16 250	2008	CS
Adie	268 500	2009	CS
Créa-Sol	57 000	2009	CS
Total	4 991 750		

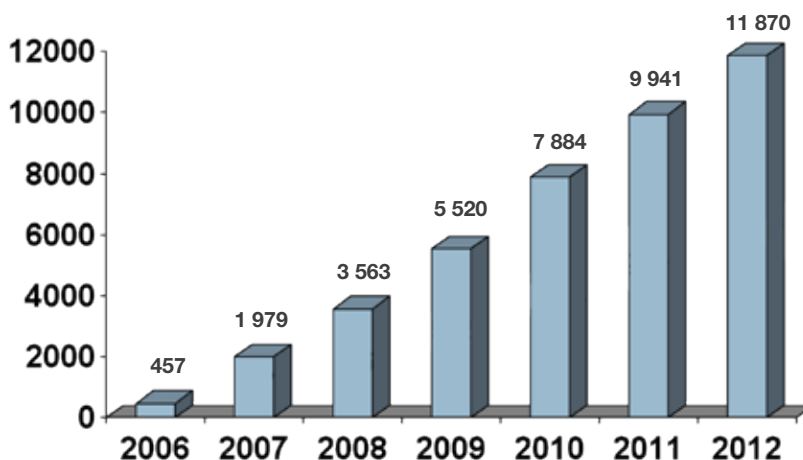
Les décisions du comité d'agrément

Le 12 juin 2012, le Comité d'agrément a donné son accord pour relever de 148 500 € à 268 500 € le montant maximum du cautionnement par le FCS des prêts de l'Adie. Il a également procédé au désengagement du solde de la dotation pour caution solidaire de deux dispositifs de microcrédit personnel qui ont pris fin : celui de BNP Paribas Guyane dans le cadre de l'opération OPEG (Ordinateur Portable pour les Etudiants Guyanais) et celui du Crédit Municipal de Roubaix. Les sommes désengagées sont respectivement de 49 704,50 € et 48 710,96€.

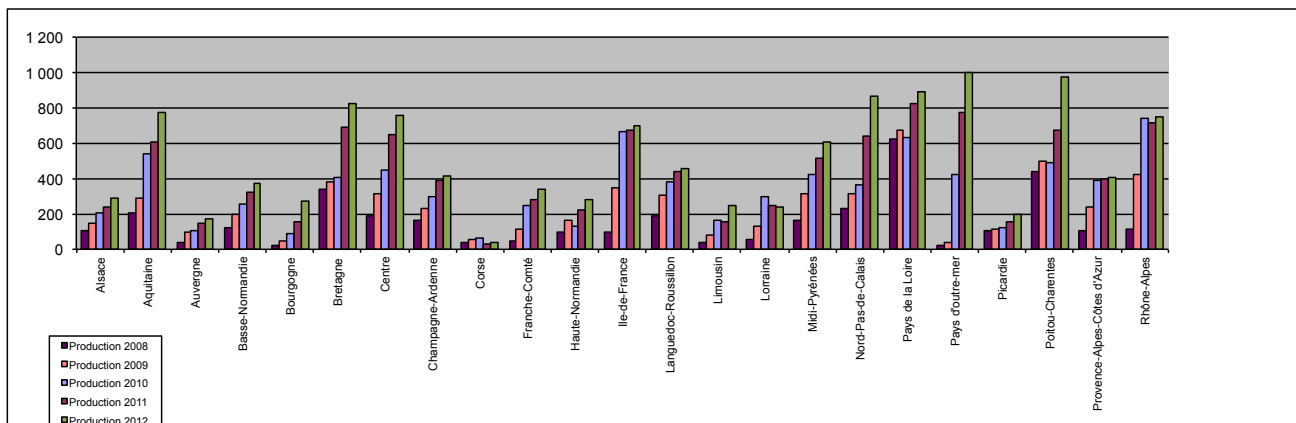
La distribution des prêts

Le microcrédit personnel poursuit son développement avec une croissance de l'activité de 19,5% cette année, après 26% en 2011 et 43% en 2010. Le nombre de nouveaux prêts distribués s'élève à 11 870, ce qui porte à 41 214 les microcrédits accordés depuis 2005.

Nombre de microcrédits personnels garantis distribués



Répartition territoriale des prêts depuis le démarrage du dispositif



Distribution des microcrédits personnels par établissement

Banque ou établissement financier	Production 2011	Part de marché 2011	Production depuis le démarrage	Part de marché depuis le démarrage
Caisse nationale des Caisses d'Epargne	3 602	30,35%	13 951	33,85%
ADIE	2 151	18,12%	5 762	13,98%
Groupe Crédit Coopératif	1 325	11,16%	6 217	15,08%
Crédit Coopératif	747	6,29%	2 360	5,73%
BTP Banque	578	4,87%	3 802	9,23%
Banque Populaire	0	0,00%	55	0,13%
Groupe Crédit Mutuel	1 185	9,98%	4 651	11,29%
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	710	5,98%	3 399	8,25%
Caisse solidaire Crédit Mutuel Nord Europe	475	4,00%	1 252	3,04%
Crédits Municipaux	1 145	9,65%	3 215	7,80%
Crédit Municipal de Nantes	362	3,05%	1 208	2,93%
Crédit Municipal de Bordeaux	323	2,72%	635	1,54%
Crédit Municipal de Nîmes	142	1,20%	421	1,02%
Crédit Municipal de Lyon	93	0,78%	392	0,95%
Crédit Municipal de Paris	80	0,67%	80	0,19%
Crédit Municipal de Dijon	54	0,45%	177	0,43%
Crédit Municipal de Toulouse	44	0,37%	175	0,42%
Crédit Municipal de Boulogne sur Mer	42	0,35%	101	0,25%
Crédit Municipal de Marseille	5	0,04%	13	0,03%
Crédit Municipal de Roubaix	0	0,00%	13	0,03%
La Banque Postale	894	7,53%	2 446	5,93%
CréA-Sol	718	6,05%	1 492	3,62%
Crédit Agricole	690	5,81%	1 784	4,33%
BNP Paribas Personal Finance	103	0,87%	355	0,86%
Groupe BNP Paribas	21	0,18%	98	0,24%
BNP Paribas Grand Est	21	0,18%	60	0,15%
BNP Paribas Guyane	0	0,00%	38	0,09%
Cofidis	19	0,16%	213	0,52%
Laser Cofinoga	10	0,08%	1 007	2,44%
Société Générale	7	0,06%	19	0,05%
SACICAP Immobilière Plurihabitat	0	0,00%	4	0,01%
Total	11 870	100,00%	41 214	100,00%

Le profil des prêts

En 2012, le Cosef a modifié les caractéristiques des prêts :

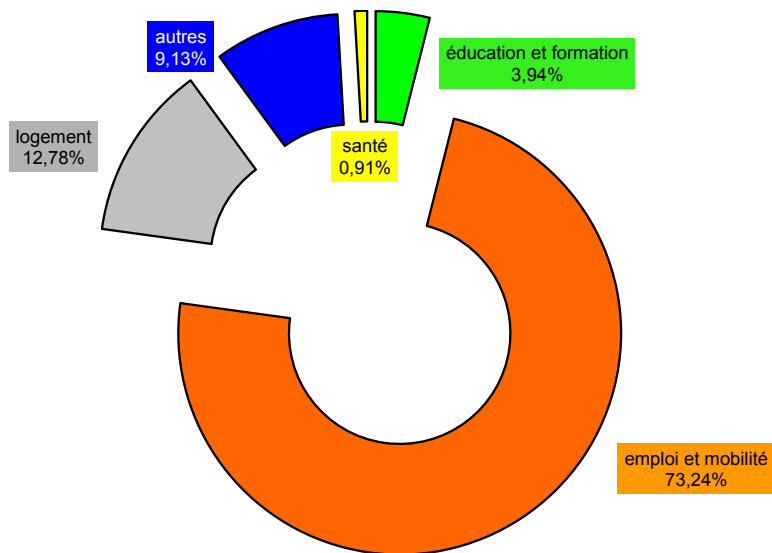
- Au 1er juillet 2012, le plafond des prêts est relevé de 3 000 à 5 000 € (avec une durée maximale portée à 48 mois). Le relèvement de ce plafond est cependant assorti d'une réserve : il ne doit pas faire l'objet d'une communication « grand public ». C'est donc au cas par cas que les associations et les banques, au regard du projet et de la situation budgétaire du demandeur, proposeront la mise en place d'un prêt de plus de 3 000 €.
- Au 1er janvier 2013, la catégorie des prêts dits « aux accidentés de la vie » permettant, sous conditions, des montants compris entre 3 001 et 12 000 €, est abandonnée.

Tableau de la répartition des prêts par tranche de montant

Montant initial	Total	%
0 € - 3,000 €	36 312	88,1%
3,001 € - 5,000 €	4 699	11,4%
5,001 € - 12,000 €	203	0,5%
Total	41 214	100,0%

La quasi-totalité des prêts se situe dans une fourchette de 300 à 5 000 €.

Les objets des prêts



Les 2/3 des microcrédits distribués ont pour objet l'emploi, la mobilité et la formation.

La mise en jeu de la garantie du Fonds de cohésion sociale

Le taux de sinistralité progresse d'année en année mais de manière relativement faible.

Il s'établit à 5,38% du nombre total de microcrédits accordés depuis 2005, représentant une dette échue impayée s'élevant à 3,12 M€ prise en charge à 50% par le FCS, soit un remboursement de 1,56 M€.

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre cumulé d'appels en garantie	0	23	89	261	615	1 287	2 216
Nombre cumulé de MCP	457	2 436	5 999	11 519	19 403	29 344	41 214
Taux de sinistralité	0	0,94%	1,48%	2,27%	3,17%	4,39%	5,38%

Les réseaux accompagnants

Les Partenariats

La Caisse des Dépôts a poursuivi en 2012 ses partenariats avec les grandes associations nationales et avec des structures réparties sur le territoire.

En 2012, le réseau des associations accompagnées par la Caisse des Dépôts, était constitué de 8 grands partenaires et de 496 structures en charge des demandes et de l'instruction des dossiers (469 en 2011) réparties sur l'ensemble du territoire.

Les 8 réseaux nationaux accompagnants sont les suivants :

- ADIE ;
- Association Nationale des Directeurs de Missions Locales ;
- Croix-Rouge Française ;
- Fédération des Familles Rurales ;
- Restaurants du Cœur ;
- Secours Catholique ;
- Union Nationale des Associations Familiales ;
- Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Les 496 structures d'accompagnement sont référencées sur le site www.france-microcredit.org.

Mise en place des plateformes de microcrédit personnel

Pour pallier les inégalités d'accès au microcrédit, celles relatives au niveau de la professionnalisation des réseaux d'accompagnement, la Caisse des Dépôts a favorisé la mise en place d'une nouvelle forme d'intervention fondée sur la mutualisation des ressources entre acteurs accompagnants, ce qui permet de démultiplier les points de contact avec la population potentiellement éligible au microcrédit personnel et d'offrir une structure « coordinatrice » qui peut se professionnaliser en traitant un nombre plus important de demandes.

Les plateformes de microcrédit personnel visent à développer le maillage territorial, maintenir et favoriser la proximité du demandeur et de l'accompagnant, améliorer la professionnalisation des structures, simplifier les relations partenariales en région.

Neuf plateformes ont été créées en 2012.

Les travaux en commun

Des ateliers de travail

Le déploiement du microcrédit nécessite une coordination accrue entre les établissements financiers et les réseaux accompagnants, d'où la constitution d'ateliers d'échanges que les acteurs ont souhaité voir menés par la Caisse des Dépôts.

Réunissant des représentants des principaux partenaires financiers et associatifs, mais aussi des représentants de l'Observatoire de la microfinance (Banque de France), ces ateliers, initiés en 2011, se sont poursuivis en 2012. Les chantiers en cours sont :

- Le « scoring social » : l'atelier élabore un outil d'aide à la décision commun aux structures d'accompagnement et aux établissements financiers.
- La promotion au niveau européen du modèle français du microcrédit personnel : l'atelier réalise un panorama des outils et programmes européens mobilisables par les acteurs français du microcrédit personnel, ainsi qu'une note de présentation (français/anglais) du dispositif français.
- La gestion des impayés : l'atelier identifie des indicateurs communs pour mesurer la sinistralité et formaliser une procédure de gestion des impayés.
- Les dettes et le microcrédit personnel : le travail mené par cet atelier consiste à répertorier différentes situations dans lesquelles un porteur de projet, présentant une dette, pourrait être éligible à un microcrédit personnel.

Des colloques régionaux

En collaboration avec l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), la Caisse des Dépôts a organisé une série de colloques régionaux rassemblant toutes les parties prenantes à l'échelle d'un territoire – banques, structures d'accompagnement et collectivités territoriales – pour faire émerger les bonnes pratiques et mutualiser les ressources. Des manifestations se sont aussi déroulées en Haute-Normandie, en Champagne-Ardenne, en Picardie, en Bretagne, en Bourgogne et en Languedoc-Roussillon.

Un colloque national

Dans le cadre du projet européen CAPIC (Cooperation for Inclusive Affordable Personal Credit), la Caisse des Dépôts, le Secours Catholique et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne ont organisé le 18 octobre un séminaire sur les différents publics du microcrédit personnel. Grâce à la participation d'experts européens, les pratiques françaises ont notamment pu être interrogées au regard des expériences anglaises et italiennes.

La Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Cette conférence, organisée par l'Etat, s'est tenue le 29 novembre. En amont, elle fut préparée par des groupes de travail. La Caisse des Dépôts et plusieurs partenaires du FCS ont participé aux travaux du groupe consacré à l'inclusion bancaire et la lutte contre le surendettement qui s'est attaqué aux questions d'accès aux services bancaires, à la prévention du surendettement et à l'accès au crédit et au microcrédit. Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, rendu public le 21 janvier 2013, a repris une première série des conclusions de cette conférence.

Une étude pour mesurer l'impact du microcrédit personnel

À la demande du Cosef du Fonds de cohésion sociale, la Caisse des Dépôts a lancé une étude dont l'objectif est de mesurer les principaux impacts du microcrédit personnel. C'est une enquête de grande ampleur : plus de 2 000 personnes ont été interrogées par téléphone, 6 « focus groups » ont été organisés ; une enquête en ligne a été lancée auprès des accompagnateurs et des prêteurs. Les résultats seront publiés dans le courant du mois d'octobre 2013.

Les expérimentations

Les propriétaires occupants très sociaux (POTS)

Le Comité d'Orientation et de Suivi et de l'Emploi des Fonds du 11 décembre 2007 a donné son accord pour la réalisation de 5 expérimentations en faveur des Propriétaires Occupants Très Sociaux aux fins de contribuer à la résorption de l'habitat insalubre.

Expérimentation	CAFCS Engagement FCS	Prêts	Pour qui ?	Pour quoi ?	Où ? avec qui ?	Nb de prêts octroyés	Nbre AEG
1	La Banque Postale 22 avril 2008 max 69 K€	Max 6 000 € et 60 mois	POTS	Travaux de résorption de l'insalubrité	Région Paca avec la fondation Abbé Pierre	26	0
2	SACICAP 17 décembre 2008 max 16 250 €	Max 6 500 € et 60 mois	POTS	Travaux de résorption de l'insalubrité	Ardennes	4	0
3	Les Caisses d'Épargne 4 mai 2011 max 40 K€	Max 10 000 € et 72 mois	PO aux revenus inférieurs au plafond majorés de l'Anah	Travaux pour : réduire la précarité énergétique adapter le logement à une personne âgée ou handicapée résorber l'insalubrité	Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Vendée/ Le Centre de l'Habitat et les PACT	26	0
4	CM de Nîmes 28 septembre 2011 max 20 K€	max 10 000 € et 72 mois	PO modestes ou très modestes	Travaux pour réduire la précarité énergétique du logement d'au moins 25 %	Gard, Aude et Lozère	0	0

Actions en faveur des jeunes

Les prêts « Permis à un euro par jour » garanti par le FCS au 31 décembre 2011

Comme pour le microcrédit personnel, chaque emprunteur bénéficie d'un accompagnement effectué par une Mission Locale ou une association Crésus qui ont pour mission :

- soit de détecter les jeunes éligibles à ce dispositif complémentaire, soit d'accueillir ceux dont le dossier a déjà été refusé par la banque faute de caution parentale ;
- de recueillir auprès du jeune tout document attestant une démarche de formation ou d'insertion professionnelle ;
- de remplir une attestation d'éligibilité à l'attention de l'établissement de crédit ;
- de suivre le bénéficiaire pendant la durée du prêt, en particulier lorsqu'il se trouve en situation d'impayé.

Les prêts décaissés sont garantis à hauteur de 50 % par le FCS.

Nombre de prêts décaissés depuis le 1 ^{er} octobre 2010						
Montant du prêt	Caisse d'Épargne	Crédit Mutuel	BNP Paribas	Laser Cofinoga	Banque de la Réunion	Total
600 €	0	1	0	1	0	2
800 €	2	1	1	1	0	5
1 000 €	11	5	4	1	0	21
1 200 €	55	69	16	7	0	147
Total	68	76	21	10	0	175

Laser Cofinoga s'est retiré du dispositif fin 2011.

Nombre d'attestations d'éligibilité		
Missions locales	Crésus	Total
398	0	398

La sinistralité des prêts : 6 prêts ont fait l'objet d'un appel en garantie, soit un taux de sinistralité de 3,31%.

Les programmes de garanties de loyers et le Passeport Logement Étudiant

Le dispositif « Clé Aquitaine »

Le FCS a co-doté un fonds de garantie en 2006, avec la Région Aquitaine afin de mettre en place un dispositif expérimental de garantie de loyer au profit d'étudiants défavorisés sans caution parentale, pour sécuriser le bailleur.

La garantie de loyer porte sur 12 mensualités de loyers et charges. Le plafond de loyer est de 390 euros/mois (étudiant seul) à 640 euros/mois (couple et colocation).

Ce dispositif prévoit également de garantir un prêt bancaire destiné à financer le dépôt de garantie, qui est lui-même garanti à hauteur de 70 %.

La Région Aquitaine a abondé le fonds d'un montant équivalent à l'apport de la Caisse des Dépôts. Le partenariat a été établi avec le CROUS identifié comme réseau accompagnant et prescripteur. Le SIRES est l'association qui a été sélectionnée par la région dans les conditions prévues par le Code des marchés publics pour assurer la gestion du fonds de garantie.

Au total, 4 060 jeunes ont pu bénéficier depuis 2006 du dispositif, soit près de dix fois plus de bénéficiaires en 2012 que l'année de lancement en 2006.

Parmi ceux-ci, 93% sont étudiants mais l'on note une hausse sensible des bénéficiaires apprentis (4% vs 2% en 2011/2012)

Clé Aquitaine facilite l'accès au logement, essentiellement pour les étudiants étrangers (75,2 % d'étrangers bénéficiaires du dispositif en 2012-2013) mais le poids des bénéficiaires français a été multiplié par 4 en deux ans.

Le taux de sinistralité est de 0,59 % pour l'année 2012.

Le Passeport Logement Etudiant

Le 30 septembre 2011, l'Etat, avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), la Caisse des Dépôts, 6 Banques et le CNOUS ont signé une convention de partenariat portant sur la mise en place du « Passeport Logement Etudiant » (PLE). Ce dispositif de cautionnement de loyers et de garantie de prêts vise à faciliter l'accès au logement des nombreux étudiants qui, faute de garanties demandées par les bailleurs, n'ont pas accès aux logements du parc immobilier privé.

Le PLE, pour lequel le CROUS tient la fonction de réseau accompagnant, a pour but de faciliter l'octroi :

- d'une caution solidaire des étudiants pour des éventuels impayés de loyers et de charges,
- d'un prêt aux étudiants pour financer le dépôt de garantie exigé par le bailleur. Ce prêt prend la forme d'un microcrédit personnel garanti.

La mise en place de ce dispositif se concrétise en particulier par la création d'un fonds de 1 000 008 €, abondé de manière équilibrée par l'Etat, la Caisse des Dépôts et les Banques. L'Etat a désigné la Caisse des Dépôts en sa qualité de gestionnaire du FCS pour assurer la gestion financière du fonds.

Le COSEF du 14 septembre 2011 et le CAFCS du 28 septembre 2011 ont validé le dispositif.

Les académies de Lille et Lyon-Saint Etienne ont été sélectionnées pour une mise en œuvre expérimentale du dispositif sur l'année universitaire 2011-2012.

Ce dispositif a expiré à la fin l'année universitaire soit en septembre 2012.



L'activité des organes de gouvernance

42

Le Fonds de cohésion sociale a été créé à l'initiative de l'Etat par la loi du 18 janvier 2005 : c'est un fonds sans personnalité morale. Il est destiné à garantir des prêts accordés par des établissements bancaires et des établissements financiers dans 2 domaines :

- les crédits professionnels solidaires : prêts accordés à des personnes en difficulté créant ou reprenant une entreprise,
- les microcrédits personnels garantis : prêts accordés à des personnes à faibles revenus, habituellement exclues du système bancaire traditionnel, pour des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle.

Sa gestion est confiée à la Caisse des Dépôts par convention du 5 avril 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 5 avril 2010. Sa gestion a été reconduite jusqu'en 2012.

Il est doté d'instances de gouvernance :

- le comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF),
- le comité d'agrément (CAFCS).

L'activité du comité d'orientation (COSEF)

Institué par l'article 3 de la convention du 5 avril 2005 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts portant création du Fonds de cohésion sociale (FCS), le comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF) joue trois rôles :

- il définit les orientations du fonds,
- en assure son fonctionnement,
- détermine ses conditions de gestion.

Le COSEF s'est réuni 4 fois en 2012 : le 20 février, le 21 juin, le 8 octobre et le 17 décembre.

L'activité du comité d'agrément du FCS

Créé par l'article 4 de la convention du 5 avril 2005 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, relative à la gestion du Fonds de cohésion sociale, le comité d'agrément du FCS examine les demandes et décide des interventions du fonds.

Le comité s'est réuni 4 fois en 2012 : le 30 janvier, le 15 mars, le 12 juin et le 20 décembre.

Le comité d'agrément a également validé des dossiers par circularisation, à 4 reprises en 2012 : le 4 juin, le 24 juillet, le 26 octobre et le 12 décembre.

A magnifying glass is positioned over a financial chart on a document. The chart shows a line graph with a grid, and the magnifying glass focuses on a specific section of the line. The background is slightly blurred, showing other parts of the document and a list of items on the right side.

Arrêté comptable
au 31 décembre 2012

44

Dotation de l'État

Le versement des dotations de l'Etat (Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) pour l'année 2012 ont eu lieu les 9 février et 15 juin.

Au 31 décembre 2012, l'Etat a versé au FCS depuis l'origine : 131,12 M€. La dotation relative à l'exercice 2012 est de 24,16 M€ (dont 3,5 M€ ont été réservés à la garantie des prêts sur fonds d'épargne de 67,5 M€ dédié à la réforme Nacre).

Conformément aux termes de l'Avenant n° 2 à la convention de gestion du 5 avril 2005 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts portant création d'un « Fonds de Cohésion Sociale » (« FCS »), la contribution financière de l'Etat au FCS prend la forme de dotations annuelles financées par des crédits rendus disponibles par lois de finances.

Arrêté comptable

L'arrêté comptable au 31 décembre 2012 a été effectué le 27 février 2013, en raison des délais de remontée des informations en provenance de l'ensemble des banques et organismes financiers, des informations nécessaires à la clôture des comptes.

Pour l'élaboration et la présentation des comptes au 31 décembre 2012, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence.

Revue analytique des comptes

Les variations des postes du bilan et du compte de résultat sont détaillées compte par compte, et comparées à l'année 2010.

Créances clients

Cette rubrique est composée des comptes courants pour un solde brut de 50 792 612,13€. L'augmentation de 10,95 % avant provisions de ce compte par rapport à l'année dernière, provient essentiellement de dotations de crédits professionnels solidaires à France Active Garantie.

Gestion de la trésorerie

Elle est assurée dans le cadre d'une prévision de trésorerie établie conjointement par le Front office et le Middle office, avec trois types de comptes répondant à des objectifs distincts.

Ces comptes sont ouverts à la Direction bancaire de la Caisse des Dépôts.

- Compte n° 512 000 « Compte bancaire à vue » FCS d'un solde de 7 583 781,67 € au 31 décembre 2012. Il permet la mobilisation, à tout moment, d'une réserve calculée pour faire face aux règlements imminents. Le compte bancaire à vue du FCS enregistre principalement les mouvements avec les comptes à terme et « gage espèces », les intérêts perçus des placements ou ceux versés par Nacre dans le cadre de la convention liant les deux fonds, les allocations dédiées à Nacre ainsi que les appels en garantie qui font l'objet des factures FAG.
- Compte n° 512 100 « Compte bancaire à terme » FCS pour un solde de 9 000 000,00 € au 31 décembre 2012. Il est en augmentation de 3 000 000,00 € par rapport au 31 décembre 2011. Ce compte est représentatif des placements effectués en fonction des fonds disponibles du compte à vue. Les montants placés génèrent des intérêts qui sont enregistrés sur le compte à vue au moment de l'échéance du placement.
- Compte n° 512 200 « Compte gage/espèces » FCS pour un solde de 3 068 977,94 € au 31 décembre 2012. Il correspond aux montants engagés au titre des cautions des microcrédits personnels garantis. Il est le corollaire du poste hors-bilan « engagements donnés ». Ce compte reste stable par rapport au 31 décembre 2011.
- Compte n° 518 800 « Intérêts à recevoir » sur le compte à vue et le compte gage/espèces pour un montant de 1,78 €.

Il s'agit des intérêts courus et à recevoir concernant le compte à vue et le compte gage espèces.

Ces quatre comptes constituent le poste « disponibilités » du bilan synthétique proposé et totalisent 19 652 761,39 € au 31 décembre 2012. Cette rubrique est en augmentation de 10 174 344,65 € par rapport à l'année précédente.

Un compte à vue et un compte à terme spécifiques sont également ouverts pour le suivi de la garantie Nacre afin d'assurer une comptabilité dans un compartiment spécifique pour ce fonds.

Les intérêts générés par ce dernier transitent également par le compte bancaire à vue (512000) avant d'être virés au compte à vue du FCS.

- Compte n° 512 000 « Compte bancaire à vue » Nacre au 31 décembre 2012 présente un solde de 28 331 858,14 €. Il présentait un solde nul au 31 décembre 2011. Les derniers versements reçus de l'Etat ont été effectués en date du 12 octobre et du 30 novembre pour un montant de 3 500 000,00 €.
- Compte n° 512 100 « Compte bancaire à terme » Nacre pour un solde de 7 500 000,00 € au 31 décembre 2012. Il était de 34 133 296,38 € au 31 décembre 2011. La diminution de 26 633 296,38 € enregistrée par rapport à la clôture de 2011 est représentative de plusieurs liquidations de dépôts à terme versés sur le compte à vue.

Provisions pour dépréciation des créances clients

Cette rubrique est composée des provisions sur les fonds de garantie. Le solde de ce compte est de 18 360 256,00 €. Ce compte enregistre une progression de 34 % par rapport à l'exercice 2011 et concerne essentiellement France Active Garantie.

Versement de l'État

La rubrique « Autres réserves » est constituée de l'ensemble des versements de l'Etat (4 M€ en 2005, 12 M€ en 2006, 14 M€ en 2007, 13,16 M€ en 2008, 13,3 M€ en 2009, 22,7 M€ en 2010, 27,8 M€ en 2011 et 24,16 M€ en 2012), soit au total 131,12 M€ versés au 31 décembre 2012.

Ce compte présente un solde de 92,12 M€ au 31 décembre 2012 dans la mesure où 39 M€ ont été réservés à la garantie des prêts sur fonds d'épargne dédiés à la réforme Nacre pour 195 M€ de prêts distribués.

Report à nouveau

Cette rubrique est constituée de l'ensemble des reports à nouveau négatifs des précédents exercices avec un solde débiteur de 31 711 114,64 €. Celui-ci était de 23 391 289,76 € au 31 décembre 2011.

Provisions pour risques et charges

Cette rubrique d'un solde de 2 297 593,93 € est composée des provisions sur caution solidaire. Les provisions les plus importantes concernent l'ADIE pour 450 056,60 €, BTP Banque pour 375 424,03 €, le Crédit Coopératif pour 370 700,82 €, la Banque Postale pour 368 071,00€ et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel pour 205 450,82 €. Le solde au 31 décembre 2011 était de 1 821 281,12 €.

Dotations et reprises de provisions

Les dotations aux provisions sont de 5 427 132,40 € au 31 décembre 2012 (contre 3 328 467,60 € au 31 décembre 2011).

Cette somme est majoritairement imputable à France Active Garantie pour 4 771 116,00 M€.

Le montant des reprises de provisions s'élève à 278 527,48 €, (contre 267 279,94 € au 31 décembre 2011) composé essentiellement de 91 583,85 € de France Active Garantie et de 89 335,03 € de BTP Banque.

Autres charges

Cette rubrique d'un solde de 6 287 613,99 € (contre 5 630 768,81 € au 31 décembre 2011) est composée exclusivement de pertes sur créances irrécouvrables.

Il s'agit pour l'essentiel d'appels en garantie concernant ADIE, BPCE, Creasol, Laser Cofinoga, La Banque Postale et les Crédits Municipaux. Ces pertes s'élèvent pour France Active Garantie à 5 772 112,63 €.

Produits financiers

Le compte présente un solde de 771 768,91 € (contre 350 610,62 € au 31 décembre 2011). Il regroupe les intérêts de placement (115 676,71 €) sur les comptes à terme détenus par le FCS, des intérêts revenant de BPCE (clôture du compte 4642, pour 26 416,14 €), des intérêts du compte à vue (5 094,48 €), du compte gage-espèces (4 177,21 €) mais surtout des intérêts reversés au titre de la garantie Nacre (620 404,37 €) qui constituent l'ensemble des produits financiers de l'exercice 2012.

Produits exceptionnels

Le solde de ce compte est de 13 088,23 € (contre 21 520,97 € au 31 décembre 2011). Il correspond aux remboursements d'appels en garantie octroyés à l'ADIE, au Crédit Municipal de Dijon, à La Banque Postale, au Crédit Municipal de Bordeaux, au Crédit Agricole et à Créasol. Il est également constitué d'un trop perçu d'appel en garantie à BPCE.

Engagements donnés

Ce compte de hors-bilan présente un solde de 3 068 782,12 € (contre 3 174 448,21 € au 31 décembre 2011). La diminution de ce compte de 3,33 % est essentiellement due aux appels en garantie versés au cours de l'année écoulée.

ANNEXE I : BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 du FCS (fonds principal)

BILAN en € :

		31/12/2012		31/12/2011							
ACTIF	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET	VARIATION	PASSIF	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION		
CRÉANCES CLIENTS	50 792 612	-18 360 256	32 432 356	32 091 750	340 606	AUTRES RÉSERVES	92 120 000	71 460 000	20 660 000		
DISPONIBILITÉS	19 652 761		19 652 761	9 478 417	10 174 344	REPORT A NOUVEAU	-31 711 115	-23 391 290	-8 319 825		
						RESULTAT	-10 651 362	-8 319 825	-2 331 537		
						TOTAL (i)	49 757 523	39 748 885	10 008 638		
						PROV POUR RISQUES ET CHARGES (II)	2 297 594	1 821 282	476 312		
						AUTRES (III)	30 000	0	30 000		
						TOTAL (II + III)	2 327 594	1 821 282	506 312		
TOTAL ACTIF	70 445 373	-18 360 256	52 085 117	41 570 167	10 514 950	TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	52 085 117	41 570 167	10 514 950		

HORS BILAN en € :		31/12/2012	31/12/2011	variation
Engagements donnés		3 068 782	3 174 448	-105 666

ANNEXE II : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012 du FCS

COMPTE de RESULTAT en €

Charges d'exploitation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Dotations aux provisions	-5 427 132	-3 328 467	-2 098 665
Autres charges	-6 287 614	-5 630 769	-656 845
TOTAL (I)	-11 714 746	-8 959 236	-2 755 510
Autres produits (RAP)	278 527	267 280	11 247
Produits financiers	771 769	350 610	421 159
TOTAL (II)	1 050 296	617 890	432 406
Produits exceptionnels	13 088	21 521	-8 433
TOTAL (III)	13 088	21 521	-8 433
TOTAL (I + II + III)	-10 651 362	-8 319 825	-2 331 537
Résultat = Perte	-10 651 362	-8 319 825	-2 331 537

ANNEXE III : BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 du fonds de garantie Nacre

BILAN en € :

	31/12/2012		31/12/2011			31/12/2012		31/12/2011		
ACTIF	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET	VARIATION	PASSIF	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION	
TRESORERIE A VUE	28 331 858		28 331 858	0	28 331 858	AUTRES RÉSERVES	39 000 000	35 500 000	3 500 000	
TRÉSORERIE A TERME	7 500 000		7 500 000	34 133 296	-26 633 296	REPORT A NOUVEAU	-7 679 226	-1 458 032	-6 221 194	
TRÉSORERIE GAGE/ESPÈCE	0		0	0		RESULTAT	-4 947 547	-6 221 193	1 273 646	
INTÉRÊTS COURUS	5		5	2 602	-2 597	TOTAL (I)	26 373 227	27 820 775	-1 447 548	
						PROV POUR RISQUES ET CHARGES (II)	9 458 636	6 315 123	3 143 513	
TOTAL ACTIF	35 831 863	0	35 831 863	34 135 898	1 695 965	TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	35 831 863	34 135 898	1 695 965	
HORS BILAN en € :										
			31/12/2012	31/12/2011	variation					
Engagements donnés			35 783 541	34 133 296	1 650 245					

ANNEXE IV : COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012 du fonds de garantie Nacre

COMPTE de RESULTAT en €

Charges d'exploitation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Dotations aux provisions	-3 143 512	-4 868 019	1 724 507
Autres charges	-2 470 160	-1 575 545	-894 615
TOTAL (I)	-5 613 672	-6 443 564	829 892
Autres produits (RAP)	0	0	0
Produits financiers	666 125	222 371	443 754
TOTAL (II)	666 125	222 371	443 754
Produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL (III)	0	0	0
TOTAL (I + II + III)	-4 947 547	-6 221 193	1 273 646
Résultat = Perte	-4 947 547	-6 221 193	1 273 646

Caisse des Dépôts
Direction du développement territorial et du réseau
Département du développement économique et économie sociale

72 av. Pierre Mendès France
75914 Paris CEDEX 13
Tél. : +33 (1) 58 50 35 59 — Fax : +33 (1) 58 50 07 79

